



DÉCLARATION FNEC-FP-FO

CHSCTA du 05 MARS 2021

Académie de Bordeaux

Monsieur le directeur,
Mesdames et messieurs les membres du CHSCTA,

Avant d'évoquer l'ordre du jour, nous souhaitons aborder différentes situations dans notre déclaration.

Aujourd'hui se tient le CTSD des Pyrénées-Atlantiques concernant les créations/suppressions dans le 1^{er} degré. La situation de ce département concernant les écoles est alarmante quant aux conditions de travail et aux RPS, puisque ce sera l'objet d'un compte-rendu. Il laisse augurer du traitement que subiront les autres départements. Quelques éléments : il est annoncé un nombre inédit de 63 suppressions de classes alors que le chapitre « Enseignement » de la loi de finance 2021 indique que le premier degré est une priorité qu'il décline selon plusieurs axes, notamment :

- Aucune fermeture d'école rurale sans accord du maire. Le projet carte du 64 prévoit 39 fermetures dans des communes de moins de 5000 habitants, il manque 36,5 postes, le gouvernement doit tenir ses engagements,
- Augmentation des décharges des directeurs d'école. Seulement 14 écoles de plus de 4 classes bénéficieront d'une augmentation de la décharge au titre des mesures gouvernementales. Pas d'amélioration de la décharge de direction pour 93% des écoles de plus de 4 classes, au contraire, pour 10 écoles il y aura une baisse de la décharge à la rentrée 2021. Les directeurs des petites écoles de moins de trois classes sont asphyxiés par la direction. Les quelques jours de décharges prévus pour l'année sont régulièrement annulés au dernier moment par manque de remplaçants. Pour eux, en lieu et place d'une décharge hebdomadaire, il n'est prévu que 2 jours supplémentaires dans l'année. Cette augmentation indigente, sans assurance de pouvoir en bénéficier compte-tenu de l'état des moyens de remplacements est scandaleuse.

De plus, la situation du remplacement est actuellement critique dans le 64 et nécessite en urgence des recrutements dans chaque circonscription. Chaque remplacement non effectué est une entrave au droit d'apprendre tandis que les conditions de surveillance et de sécurité sanitaire sont régulièrement remises en cause dans les écoles. La FNEC-FP-FO 64 a posé une alerte et demande un recrutement immédiat. De nombreux enseignants sont disponibles attendant de pouvoir entrer dans le département, il y a urgence à effectuer des intégrations.

Chaque jour, les écoles constatent les conséquences sur les élèves de la crise économique, sanitaire et sociale. Alors que la difficulté scolaire augmente, les moyens manquent. Aucune création de postes d'enseignants spécialisés dont le rôle est fondamental en matière de prévention et de prise en charge des difficultés comme l'indique la circulaire RASED d'août 2014. Pire, la carte scolaire 2021 retire des moyens pour combattre la difficulté scolaire avec la fermeture de 4,5 postes parmi les « plus de maîtres que de classe »

La FNEC-FP-FO alerte sur la dégradation du taux d'encadrement d'une grande majorité des classes et le non respect des priorités annoncées. Nous demandons qu'un regard particulier soit porté sur les conditions de travail et les RPS que cela engendrera dans ce département.

Concernant maintenant la reprise à marche forcée des terminales de l'ensemble des voies. Si notre fédération ne peut que se réjouir d'une reprise que nous appelons de tous nos vœux, cela ne peut se faire que dans la plus stricte application du protocole sanitaire. Or, les ordres déguisés qu'ont reçu les conseils d'administration, qui se sont vu privés de leur prérogative d'organisation, vont à l'encontre des dispositions réglementaires. Mais surtout, cette injonction va placer les établissements déjà en difficulté pour faire respecter ne serait-ce que le port du masque, dans une situation sanitaire dangereuse. Il manque du personnel pour encadrer et surveiller, il manque du personnel pour nettoyer et désinfecter, pour servir. Là aussi, nous tirons la sonnette d'alarme. Madame la Rectrice s'est engagée en ce sens devant ce comité, notamment sur le port du masque des élèves.

Pour ce qui est de l'ordre du jour et le partenariat PAS, nous sommes inquiets par certains éléments qui ressortent du bilan et que nous commenterons lors de l'analyse. Mais notre fédération tient à rappeler sa position. La convention qui lie le Ministère à la Mgen pose problème sur plusieurs points :

- Elle externalise à un prestataire extérieur des responsabilités qui incombent à l'employeur « Education Nationale » en particulier en matière de préventions des risques professionnels
- Elle comporte désormais des actions qui n'ont rien à voir avec la santé des personnels en particulier en matière de santé scolaire et d'éducation à la santé
- Elle est financée sur des crédits alloués à l'action sociale des personnels dans le cadre des actions dites concertées de l'action n°6 du programme 214.

La FNEC-FP-FO demande donc que l'employeur assume ses responsabilités en matière de protection et de prévention des risques professionnels dans le cadre statutaire et réglementaire, notamment par le développement de la médecine de prévention et le recrutement de médecins et d'infirmières, mais aussi par la réalisation effective des documents uniques sous la responsabilité de l'employeur, par le suivi particulier des personnels à risques ou en difficultés en PACD ou PALD qui ne sauraient être confié à un prestataire extérieur pour très professionnel qu'il soit.

Je vous remercie pour votre écoute.

Pour la FNEC-FP-FO
Max Sanchez